



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>DEVOIR DE MÉMOIRE : SÉLECTION DES PROJETS</u>	<u>3</u>
<u>UN INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES.....</u>	<u>4</u>
<u>LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES MET EN PLACE UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR SOUTENIR LES CRÈCHES.....</u>	<u>5</u>
<u>DÉVELOPPEMENT D'ALTERNATIVES À L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE : LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES PÉRENNISE SON SOUTIEN AUX CHERCHEURS FRANCOPHONES.</u>	<u>7</u>
<u>ANNEXE : LISTE DES PROJETS SÉLECTIONNÉS (TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE)</u>	<u>8</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>10</u>

Devoir de mémoire : sélection des projets

Sur proposition du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Pierre-Yves Jeholet, le Gouvernement a validé 8 dossiers dans le cadre des appels à projets relatifs à la transmission de la mémoire. Des subventions pour un montant total de 43.532 € ont ainsi été allouées (Voir détails en annexe).

Ces appels à projets ont été ouverts, du 15 décembre 2022 au 31 janvier 2023, aux établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française et aux personnes morales sans but lucratif. Ils découlent du décret relatif à la transmission de la mémoire et font écho aux phénomènes de colonisation et de décolonisation qui ont caractérisé l'histoire contemporaine de l'Europe et de la Belgique, en particulier au Congo-Rwanda-Burundi.

Les différents projets sélectionnés visent à :

- valoriser, exploiter ou préserver des témoignages ;
- organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- réaliser des productions diverses en lien avec l'objet du décret.

« Nous vivons dans une société où les valeurs qui nous rassemblent sont souvent fragilisées et où beaucoup de nos certitudes sont quotidiennement remises en question. Pour ces raisons, le devoir de mémoire est primordial. Il est donc essentiel d'examiner les événements passés à la lumière du présent pour permettre aux générations futures de construire leur propre identité tout en tirant des enseignements du passé. Plus que jamais, nous avons besoin de tous ces projets qui offrent à nos jeunes les outils pour décrypter le monde dans lequel ils vivent. » conclut Pierre-Yves Jeholet, Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contact presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président
nicolas.reynders@gov.cfwb.be / +32 473 27 14 79

Un investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires

Ce jeudi 6 avril, sur proposition du Ministre des bâtiments scolaires, Frédéric Daerden, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en dernière lecture le décret prévoyant un investissement exceptionnel d'un milliard d'euros dans les bâtiments scolaires.

Cette mesure prévoit le lancement de quatre appels à projets visant l'ensemble des bâtiments scolaires de tous les réseaux et niveaux d'enseignement confondus. Ces appels permettront de mobiliser 1 milliard d'euros de subventionnement auquel la part à charge des pouvoirs organisateurs viendra s'ajouter, ce qui permettra un investissement exceptionnel de l'ordre de 1,5 milliard euros.

Concrètement, les conditions d'octroi de subvention visent à garantir la qualité des dossiers soumis et donc des infrastructures rénovées ou reconstruites. Pour ce faire, un certain nombre de critères d'éligibilité et/ou d'obligation sont prévus. Le bien-être des enseignants et des élèves tout comme la transition climatique sont au cœur du projet. Les obligations et les critères principaux sont notamment :

- Garantir un impact conséquent sur la transition énergétique et climatique.
- Garantir la qualité architecturale des projets.
- Assurer la mise en place d'une connectivité de qualité dans chaque local pédagogique.
- S'engager dans une démarche de mutualisation des espaces et/ou de collaboration inter réseaux ou inter PO.
- Réaliser un audit d'accessibilité et d'inclusion.
- Installer des systèmes de chauffage décarbonés.

En outre, les besoins seront déterminés en fonction de l'état actuel du ou des bâtiment(s) soumis au subventionnement. Ce sont donc les pouvoirs organisateurs présentant les dossiers de rénovation des bâtiments les plus en mauvais état qui seront priorités. La priorisation tiendra aussi compte de deux autres éléments : la réalisation d'un audit énergétique complet de l'implantation concernée, et le fait que les bâtiments soumis aient été gravement endommagés par les inondations de juillet 2021.

Les Pouvoirs organisateurs pourront également se faire accompagner de manière plus globale par l'Administration et les porteurs de projets afin de les guider au mieux lors de chaque étape.

« Nous répondons massivement au sous-investissement du passé. Il est indispensable et impérieux de permettre à nos établissements scolaires d'accueillir nos jeunes et notre corps enseignant dans des conditions dignes, adaptées aux défis énergétiques et optimales pour un apprentissage de qualité. En plus des autres mesures parallèles de subventionnement, ce sont près de 4 milliards d'euros qui seront investis pour notre avenir au cours des dix prochaines années. » conclut le Ministre Daerden.

Contact presse

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président
xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met en place un nouveau dispositif pour soutenir les crèches

A l'initiative de la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un dispositif d'urgence visant à soutenir les milieux d'accueil qui seraient en difficulté, et ainsi préserver les places et soutenir les familles.

« Dans un contexte où chaque place d'accueil est importante pour les enfants et leurs parents, nous devons tout mettre en œuvre pour soutenir les crèches en difficulté, préserver les places et, si une fermeture n'a pu être évitée, accompagner les familles pour trouver des solutions », indique d'emblée la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

Des exemples récents de difficultés rencontrées par des crèches privées ont permis de mettre en lumière l'importance d'un accompagnement des familles par l'ONE, notamment via la cellule parents-accueil. Cette dernière est chargée de trouver des solutions d'accueil en cas d'urgence, comme cela s'est vu lors de la fermeture brutale de la société Néokids. L'ONE joue, en outre, un rôle important pour rechercher un repreneur, quand c'est possible, moyennant, si besoin, une collaboration transitoire (comme c'est actuellement le cas à Aubel), permettant ainsi à la crèche de continuer de fonctionner dans de bonnes conditions, au bénéfice des enfants et de leurs parents.

Le financement des milieux d'accueil subventionnés, ayant des revenus plus faibles que la moyenne, va être renforcé grâce à une répartition plus équilibrée des revenus issus de l'ensemble des participations financières des parents (via le mécanisme dit de rétrocession-péréquation).

Cette disposition, avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2023, répond aux préoccupations du secteur et est sans impact sur les autres crèches ni sur les montants payés par les parents.

L'objectif du nouveau dispositif avalisé aujourd'hui par le Gouvernement est d'agir en amont sans attendre une situation d'urgence, et ainsi de permettre à toute crèche qui serait en difficulté financière, quel que soit son pouvoir organisateur, de solliciter un soutien particulier de l'ONE.

Tout milieu d'accueil en difficulté est invité à prendre contact avec l'ONE afin de mettre en place ce dispositif de soutien qui prévoit plusieurs mesures :

- Une aide financière directe et ciblée de l'ONE afin de garantir la viabilité à court terme d'un milieu d'accueil ;
- Une accélération de l'octroi du financement du poste de direction par l'ONE pour les crèches en difficulté. Dans le cadre du refinancement des milieux d'accueil, ce poste est, en effet, financé par l'ONE, avec une mise en place progressive jusqu'en 2025 où tous pourront en bénéficier ;
- D'autres dispositions comme la mise en place de réserves de recrutement et d'équipes mobiles sont explorées par l'ONE.

Si la fermeture d'une crèche ne peut être évitée, tout doit être mis en œuvre afin que les enfants ne se retrouvent pas privés d'une place d'accueil du jour au lendemain. Pour cela, la cellule parents-accueil de l'ONE effectue une analyse de l'offre de places disponibles localement pour proposer des solutions aux familles.

Les autres pouvoirs organisateurs situés dans les environs pourront bénéficier d'incitants et de dérogations pour contribuer à la continuité de l'accueil de ces enfants. Désormais, il sera notamment possible, de manière très limitée et balisée afin de garantir les conditions de sécurité absolues pour les tout-petits, d'étendre temporairement la capacité d'accueil d'une crèche située à proximité qui accueillera ces enfants.

De plus, la reprise d'un milieu d'accueil par un autre pouvoir organisateur sera encouragée et un mécanisme permettra d'autoriser de nouvelles capacités d'accueil dans la région concernée, si un milieu d'accueil cesse ses activités.

« Permettre à chaque enfant de bénéficier d'un accueil de qualité est fondamental pour son développement et pour les familles. Accompagner les parents, identifier des solutions, soutenir chaque milieu d'accueil pour garantir l'accueil et éviter les pertes de place, que ce soit une accueillante à domicile, une crèche privée ou une crèche subventionnée, voilà l'objectif de ce dispositif. Il vient s'ajouter aux créations de 5.200 places prévues en Wallonie et à Bruxelles. Au lieu d'agir dans l'urgence, il est important de mettre en place un dispositif solide et durable pour soutenir des milieux d'accueil fragilisés par les crises successives. En bref, plutôt prévenir que guérir », conclut Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Développement d'alternatives à l'expérimentation animale : la Fédération Wallonie-Bruxelles pérennise son soutien aux chercheurs francophones.

Valérie Glatigny, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en Fédération Wallonie-Bruxelles, annonce ce jour pérenniser son soutien au développement d'alternatives à l'expérimentation animale par les chercheurs francophones. Pour 2023, et comme cela avait déjà été le cas en 2022, 1 million d'euros sera alloué au projet.

Ces travaux sont réalisés au sein de la plateforme Technologique d'Excellence « Alternatives aux expérimentations animales » qui rassemble toutes les institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles actives dans le domaine (UCLouvain, ULB, ULiège, UNamur) ainsi que la Haute École Charlemagne autour d'un objectif commun : diminuer le plus fortement possible l'expérimentation sur animaux au sein des laboratoires universitaires et académiques francophones en développant des alternatives viables à l'expérimentation sur animaux.

« Nous voulons réduire et remplacer au maximum l'usage d'animaux d'expérience dans les laboratoires francophones. Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous tablons évidemment sur l'innovation technologique, mais aussi et surtout sur le talent de nos chercheurs qui s'engagent depuis de nombreuses années déjà dans cette voie », souligne Valérie Glatigny à l'issue du Gouvernement de ce jour.

Parmi les recherches déjà menées, citons :

- La Bio-impression 3D de modèles in vitro qui permet de produire artificiellement des tissus biologiques ;
- Les systèmes in vitro multi-organes visant à reproduire la complexité biologique du corps humain, comme par exemple, pour tester des vaccins ou étudier le développement de maladies ;
- Le développement de méthodes in silico, comme par exemple, la simulation par ordinateur d'une expérience afin de choisir les molécules qui seront testées.

Pour rappel, les Gouvernements wallons et bruxellois contribuent à hauteur de 540.000 euros au projet, ce qui porte le financement annuel total à 1.540.000 euros.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY
olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Annexe : Liste des projets sélectionnés (transmission de la mémoire)

- **CCMES Belgique : 3.252 €**

"Retisser l'espoir. Récits sur la séparation des familles lors du génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994. Recherches et devenir"

Le projet consiste en l'impression et la mise à jour de 750 exemplaires du livre de témoignages « *Retisser l'espoir. Récits sur la séparation des familles lors du génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994. Recherches et devenir* ».

Après une contextualisation historique du génocide, le livre présente l'objet de l'association, treize témoignages de jeunes adultes qui, enfants ou jeunes adolescents, ont brutalement été séparés de leurs parents ainsi que quatre témoignages de mères.

- **Ibirezi vy'Uburundi : 4.100 €**

Inamujandi : Résistante

L'asbl Ibirezi vy'Uburundi, située à Jodoigne, a signé une convention de partenariat avec Kids of Katiopa (KIOKA) dont le siège se situe à Bujumbura afin de réaliser ce projet.

Le projet consistera en la création d'un spectacle théâtral par Kids of Katiopa (KIOKA) autour d'Inamujandi, figure de résistance à la colonisation au Burundi. Ce spectacle est basé sur un travail de terrain mené par l'entreprise culturelle KIOKA. Celle-ci se chargera également de la préparation d'un dossier pédagogique pour les écoles.

- **Change : 2.000 €**

Mémoire d'afro-descendant

Il s'agit d'un projet de séminaire destiné à un jeune public. L'objectif est d'organiser une conférence sur la thématique des mouvements de résistance qui ont existé au cours de différents épisodes de décolonisation.

- **Mediel : 10.000 €**

Les relations entre la Belgique et ses anciennes colonies - Panser le passé

Le projet consiste en la réalisation d'un film documentaire à portée pédagogique sur le sujet des crimes et actes de résistance posés contre ces crimes dans le cadre des phénomènes de colonisation et de décolonisation qui ont marqué l'histoire de la Belgique au Congo-Rwanda-Burundi. Le film exploitera et présentera des témoignages de personnes ayant vécu les événements ainsi que des documents d'archives. Ces sources seront analysées et commentées par des historiens et experts qui ont été impliqués dans les travaux de la Commission parlementaire spéciale sur le passé colonial en Belgique.

- **Diogène : 5.000 €**

Les racines de notre présent : une histoire belgo-congolaise pour comprendre

Il s'agit d'une projection dans des écoles et au Musée royal de l'Afrique centrale du court-métrage « Les Porteurs » de Sarah Vanagt. Le documentaire porte sur une expédition de collecte menée entre 1911 et 1913 au Nord-Est du Congo par l'ancien militaire belge Armand Hutereau. Cette expédition a permis d'enrichir considérablement l'actuel Musée royal de l'Afrique centrale d'un très grand nombre d'objets datant de la période coloniale.

La projection, destinée prioritairement à un jeune public, sera suivie d'échanges avec la réalisatrice, des anthropologues, des écrivains et des artistes d'origine congolaise.

- **Nti Ya Mangulu – Le Manguier en fleurs : 10.000 €**

Koko, raconte-nous ! Portraits de grands-mères

Le projet porte sur la création d'une performance pluridisciplinaire mettant en scène une dizaine de femmes seniors (entre 70 et 90 ans), témoins et victimes de crimes, d'abus ordinaires et de discriminations durant et après la période de colonisation. Le spectacle est basé sur l'art du « kàsàlà » issu du continent africain. Cet outil d'écriture et de poésie permet aux « kokos », grands-mères congolaises, de livrer leurs souvenirs, leurs humiliations, etc.

- **Commission Justice et Paix : 5.200 €**

Mémoire et décolonisation : un outil pédagogique à destination des enseignants

Le projet consiste en la création d'un outil pédagogique à destination des enseignants du secondaire. A travers l'étude de deux cas concrets, l'outil abordera la question de la transmission de la mémoire en général et la transmission de la décolonisation en Belgique en particulier.

- **ASBL Athénée Léonie de Waha : 3.980 €**

Circuit Historique à la découverte des traces de la colonisation dans l'espace public liégeois

Le projet vise à construire un parcours dans l'espace public du centre de Liège qui mettra en lumière une dizaine de lieux qui ont un lien fort avec la présence belge en Afrique. Après un travail bibliographique, les élèves de 6^{ème}, en option histoire, mèneront un travail de contextualisation. Ils concevront ensuite un parcours physique (une carte et un livret contextuel) et virtuel (carte interactive disponible via QR code et une application) à travers la ville. Les élèves créeront également un enregistrement qui servira d'audioguide ainsi qu'un web documentaire.

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75